

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES FORMATION

La société DP2 est désignée ci après : « CENTRE FORMATION »

Siret : 45391635500036 APE : 6202A

Siège : 3 Cours Charlemagne BP 2597 69002 Lyon

Centre administratif et financier (CAEF): 10 rue du Breuil 42390 Villars

Site web Opérateur (WWW): www.bcbteleco.com

Ces CGV sont téléchargeables au format PDF depuis notre site (www) et sur simple demande.

ARTICLE 1 : RÉSERVATION

Vous pouvez réserver vos places à l'avance en contactant votre interlocuteur commercial et en lui indiquant vos coordonnées, le cours, sa référence, la date et le nombre de places à réserver. Toute réservation doit faire l'objet d'une confirmation écrite. Pour les formations individuelles professionnelles, un état des séances réservées est transmis, par mail, ou courrier, toutes modification entraîne un nouveau courrier qui liste les réservations et leurs conditions.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

L'inscription doit se faire sous forme d'un bon de commande à adresser par fax ou par courrier au site de formation concerné ou à votre interlocuteur commercial. Le bon de commande doit comporter les mentions suivantes:

- Coordonnées de votre société, de la personne en charge du dossier et adresse de facturation si différente,
- Adresse e-mail ou adresse postale complète de convocation du stagiaire si elle est différente de l'adresse principale,
- Nom et prénom du ou des stagiaires,
- Intitulé du stage ou référence de la Formation,
- Dates du stage, ou période de stage.
- Montant de la commande
- La mention s'il y a lieu « Prise en charge par Votre OPCA ou OPCO » ou mention de votre Organisme Paritaire Collecteur Agréé (, FAFIEC, AGEFOS, OPCAREG,...). Dans le cas contraire, la prestation vous sera directement facturée. Une convocation écrite sera adressée personnellement au stagiaire 10 jours ouvrés avant le début du cours. Les mineurs non émancipés disposent d'une capacité résiduelle pour les actes que l'usage les autorise à accomplir en raison de leur caractère modeste. En conséquence toute commande faite sans autorisation des parents ou tuteur légal sera présumée jugée par leurs parents ou tuteur légal comme ne dépassant pas ce caractère modeste; dans le cas contraire ceux-ci devront fournir une autorisation, faute de quoi leur responsabilité serait engagée.

ARTICLE 3 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute acceptation de la proposition de formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

ARTICLE 4 : DURÉE DE VALIDITÉ DE LA PROPOSITION

Sauf stipulation contraire dans la proposition de formation, la durée de validité des propositions des instituts de formation pour les stages hors catalogue est de 60 jours à compter de la date d'envoi de la proposition.

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA FORMATION

Sauf indication contraire sur la proposition de formation, la durée d'une journée de formation est de 7 heures, 3 heures le matin et 4 heures l'après midi, intégrant deux pauses de 15 minutes.

ARTICLE 6 : CONVOCAION

Dès réception du bon de commande, l'inscription est enregistrée. Une convocation est adressée aux responsables de formation ou aux stagiaires 10 jours ouvrés avant l'entrée en stage. La convocation est envoyée par e-mail. A défaut d'e-mail valide, elle est transmise à la personne en contact avec notre service commercial.

ARTICLE 7 : CONVENTION DE FORMATION

Tout site (www) est déclaré organisme de formation continue et habilité à ce titre à établir des conventions de formation. Nos factures font office de conventions de formation simplifiées mais nous pouvons vous adresser une convention séparée sur demande.

ARTICLE 8 : ATTESTATION DE STAGE

A l'issue de la formation, les instituts de formation adressent au client les attestations de formation.

ARTICLE 9 : PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes, ils sont calculés départ centre. Les frais relatifs à la logistique (location de salle et de matériel, pauses café et déjeuner, déplacement de l'intervenant) demeurent à la charge du client. Tout changement de TVA entraînera automatiquement le réajustement des prix TTC. Sauf mention contraire explicite, les prix ne comprennent pas les coûts générés par l'usage éventuel d'une carte de paiement ou d'une plateforme d'e-procurement. Les règlements se font par carte de crédit, espèces, virement, traite acceptée, chèque de banque. Les chèques ordinaires sont refusés. Une demande de financement par un des partenaires financiers est possible et soumis à conditions par ces mêmes partenaires financiers, dans le cas où le projet de financement est rejeté, aucune remise en question de la facture ne sera possible.

ARTICLE 10 : CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Nos prestations sont réglables à réception de la facture et sans escompte. Un acompte de 30% est exigé au passage de la commande et viendra en déduction du montant total facturé.

ARTICLE 11 : DÉLAIS DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, de défaut de paiements, les sommes restant dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, 25 fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi que 95€ ht de frais de dossier, ainsi que tous les frais bancaires liés. Toute facture, recouvrée par le service contentieux ou juridique sera majorée, à titre de clause pénale d'une indemnité fixée forfaitairement à 15% du montant HT des sommes impayées, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. Les prestations restantes seront suspendues jusqu'à résolution complète de la dette.

ARTICLE 12 : CLAUSE DE DÉCHÉANCE DU TERME

En cas de non-paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance, les sommes dues au titre de cette commande ou d'autres commandes déjà exécutées ou en cours de prestation seront immédiatement exigibles après mise en demeure.

ARTICLE 13:ANNULATION

Toute annulation d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit, par email, ou par message sur notre répondeur. Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 10 et 15 jours avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % du montant du cours. Une annulation intervenant moins de 10 jours avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral du cours. Pour sa part, « PRESTATAIRE » se réserve la possibilité d'annuler un stage en cas de nombre d'inscrits insuffisant, de problème d'approvisionnement de supports de cours ou de problème technique et ce sans dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires inscrits seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage.

ARTICLE 14:SUPPORTS DE COURS

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957: "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

ARTICLE 15:NON SOLLICITATION

Le client et/ou le stagiaire s'engagent à ne pas solliciter et/ou recruter le formateur réalisant la prestation ou toute autre personne de « PRESTATAIRE » avec qui il aurait été en contact à l'occasion de sa formation. Cet engagement est valable pendant les 12 mois qui suivent la fin de la formation. Il s'applique au personnel salarié de « PRESTATAIRE » et aux vacataires ou contractuels.

ARTICLE 16:RESPONSABILITÉ

« PRESTATAIRE » ne pourra en aucun cas être déclarée responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

ARTICLE 17:ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

L'élection de domicile est faite par le site vendeur à son agence commerciale. En cas de contestation relative à l'exécution du contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi que de contestations relatives plus particulièrement à l'interprétation ou l'exécution de présentes clauses ou conditions, le Tribunal de Commerce local dont dépend l'agence est seul compétent. Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes

ARTICLE 8:CERTIFICATION

Les modalités et délais de certification sont donnés à titre indicatif. « PRESTATAIRE » ne pourra être tenue responsable de modifications d'échéances ou de versions imposées par les éditeurs dont dépendent les certifications.

ARTICLE 19:REMARQUE

Nous insistons sur la nécessité du respect des niveaux requis qui permettent de profiter pleinement des formations dispensées.

ARTICLE 20:INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, le client est informé que les données recueillies lors de son inscription à une formation sont intégrées dans le fichier interne « PRESTATAIRE ». Ce fichier est utilisé pour établir des listes d'entreprises susceptibles d'être communiquées à des tiers à des fins de prospection commerciale. Le client peut être amené à recevoir des propositions d'autres entreprises ou organismes, ou être informé également des offres de « PRESTATAIRE » par tous moyens : e-mail, courrier, fax, téléphone. Conformément aux articles 34 et suivants de la loi précitée, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant, ainsi qu'un droit d'opposition à la communication de ses données à des tiers à des fins de prospection commerciale. Pour exercer ce droit, le client doit s'adresser au Service Juridique de « PRESTATAIRE » au siège :

- soit par courriel : info@data-perfect.com

- soit par courrier : « PRESTATAIRE » au Service Juridique - (CAEF)